

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES
ARIÈGE - AVEYRON - GERS - HAUTE-GARONNE - HAUTES-PYRÉNÉES - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

P 7 EXPOS D'ÉTÉ ET DE RENTRÉE



EXPOS D'ÉTÉ
ET DE RENTRÉE

Berdaquer & Péjus
social play

P 13 ASSOCIATIONS RETOUR SUR LES RENDEZ-VOUS ARCHITECTURE ET CINÉMA

Chez Copans, on ne sent pas la tyrannie de l'œil, organe si privilégié par le cinéma. Il suggère le tactile, par le souci du détail et de la matière. Son verbe précis, neutre, presque monocorde, dit son infini respect de l'architecture : c'est d'elle dont il s'agit, elle qui nous transmet des sensations.

Sylvie Assassin-Dumons, architecte.

P 3 PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES / REMISE DES PANNEAUX / RAPPEL

ÉDITO



Chronique d'été

Le printemps a été chaud, le combat des architectes a porté ses premiers fruits. M. Francis Mer, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, vient de réviser le projet de code des marchés publics, le 17 juillet dernier. C'est ainsi que le seuil pour lequel les procédures de passation formalisées sont nécessaires, est ramené de 6,2 millions d'euros !!! à 240 000 € ht. Plusieurs procédures seront possibles et seront précisées. Il s'agit entre autre d'appel d'offre classique, de procédures négociées avec publicité ou de dialogue compétitif. L'obligation de publicité doit s'appliquer dès 90 000 € ht, et l'offre économiquement la plus avantageuse est maintenue, mais il sera possible de ne donner qu'un critère unique de choix qui sera obligatoirement celui du prix....
A suivre avec vigilance.

L'été est chaud, tout ralentit et il est difficile d'achever ou de continuer nos chantiers, mais il faut bien s'arrêter un peu pour se reposer et réfléchir. La canicule de ces dernières semaines nous plonge dans un océan d'incertitudes... S'agit-il d'un signe avant-coureur d'une modification du climat ou de poussées de fièvres ponctuelles ? Beaucoup de scientifiques pensent que nous manquons de recul pour porter un regard objectif. Mais il est nécessaire sans attendre des conclusions de quelque nature que ce soit, de nous interroger en tant que professionnel sur l'impact de nos actes sur l'environnement. La qualité environnementale doit être la démarche « naturelle » des architectes, c'est un pan de l'utilité publique de l'architecture qui est en jeu. S'arrêter c'est peut être réfléchir.

Joseph ALMUÉVER.

Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

ASSISTANCE JURIDIQUE

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes tient des réunions d'assistance juridique réservées aux architectes. Ils sont reçus individuellement avec les conseils de la Scp Darnet - Gendre, avocats.

Ces réunions de concertation sont consacrées :

- _soit à des problèmes d'ordre général intéressant la profession,
- _soit à des problèmes d'ordre particulier permettant de donner une orientation à la question soulevée pour favoriser une meilleure compréhension des conditions d'exercice professionnelles de l'architecte sur le plan juridique.

Ces réunions se tiennent tous les premiers jeudis du mois à partir de 9 heures.

Chaque architecte intéressé peut prendre rendez-vous avec le secrétariat au 05 34 31 26 66 et sera reçu à l'heure indiquée pour une durée de 20 minutes environ. Afin d'assurer le bon déroulement de ces réunions, les heures de rendez-vous doivent être strictement observées.

ACTUALITÉS

RÉSULTATS

1 Grand Musée Egyptien au Caire - Concours international en deux phases

Le Ministère de la Culture de la République Arabe d'Egypte a décidé d'édifier un vaste complexe : le grand Musée Egyptien, sur le plateau de Giza, à proximité du Caire. Pour concevoir ce nouveau concept de Musée archéologique, il avait lancé un concours international de projets, ouvert et anonyme, en deux phases.

Le Musée sera installé sur un site de 50 ha, auprès d'une zone archéologique prestigieuse inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco : Memphis, sa nécropole et les grandes pyramides de Giza.

Le programme complexe d'éléments muséographiques et d'équipements, d'une superficie totale de 86 000 m2 couverts, est destiné à offrir aux trois millions de visiteurs annuels attendus dès son ouverture, une vaste gamme de services et d'informations portant sur la totalité de la période pharaonique.

A l'issue de la première phase, le jury a retenu 20 projets dont les auteurs ont été invités à poursuivre leur étude. Lors de ses délibérations sur la 2^e phase, il a attribué trois prix et sept mentions.

- 1^{er} prix :** Roisin Heneghan & Shi-Fu Peng, Heneghan.peng.architects (Irlande)
- 2^e prix :** Wolf D.Prix, Helmut Swiczinsky, Coop Himmelblau (Autriche)
- 3^e prix :** Renato Rizzi, Massaimo Scolari, Kuno Mayr (Italie)

2 Le grand bazar d'architectures - Concours pour le logo UIA ISTAMBUL 2005

Dans le cadre du 22^e congrès de l'UIA qui se déroulera à Istanbul (Turquie) au cours de l'été 2005, la Chambre des Architectes de Turquie qui l'organise, a lancé sur Internet un concours international pour la conception du logo : UIA Istanbul 2005.

Ouvert à tous, le concours avait pour objectif la création d'un concept répondant aux critères du design contemporain, destiné à la promotion et à la communication du Congrès.

Palmarès

- _Premier Prix d'un montant de 3 000 US \$ et une invitation au Congrès : Andreas Uebele, graphiste, (Allemagne)
- _Deuxième Prix d'un montant de 1 500 US \$: David Phillips, architecte (Royaume-Uni)
- _Troisième Prix d'un montant de 1 000 US \$: Mehmet Pala, web designer (Turquie)



De gauche à droite :
1^{er} prix, 2^e prix et 3^e prix pour la conception du logo UIA Istanbul 2005

Cinq mentions spéciales ont été décernées à :

- _Sven Pfeiffer, architecte (Allemagne)
- _Peter Bohn, architecte (Allemagne)
- _Elif Yalcinkaya, directeur artistique (Turquie)
- _Joao Miguel Nunes dos Santos, architecte (Portugal)
- _Susan Murphy Hemsworth, architecte & graphiste (France)

3 Les Prix de l'Académie d'Architecture 2003

Les prix et récompenses de l'Académie d'Architecture ont été remis le 24 juin au Musée National des Arts et Traditions populaires. Ont été récompensés :

- _Santiago Calatrava, architecte, Grande médaille d'Or (fondation de l'Académie d'Architecture)
- _François Deslaugiers, architecte, médaille d'Honneur (fondation Guérinot)
- _Ariella Masboungi, architecte et urbaniste en chef de l'Etat, médaille de l'Urbanisme (fondation de l'Académie d'Architecture)
- _Gérard Cerrito, Xavier Chabrol et Régis Daniel, architectes, médaille d'Architecture (fondation Le Soufaché)
- _Jean-Philippe Lanoire, Sophie Courrian et Emmanuelle Poggi, architectes, médaille d'Architecture (Prix Dejean)
- _Robert Lourdin, ingénieur, médaille de la Recherche et de la Technique (fondation de l'Académie d'Architecture)
- _Jean-Louis Cohen, Directeur de l'Institut Français d'Architecture, médaille de l'Analyse Architecturale (fondation de l'Académie d'Architecture)
- _Frédéric Lenne, Directeur de la revue "AMC" (groupe Moniteur), médaille des Publications (fondation d'Académie d'Architecture)
- _Jacques Cabanieu, ingénieur général des ponts et chaussées, médaille de la Jurisprudence (fondation de la société centrale)
- _Bruno Mader, architecte, prix Henry-Jacques le Même
- _Gilles de Robien, Président d'Amiens Métropole, médaille de l'Académie d'Architecture (fondation de l'Académie d'Architecture)

CONSULTATIONS INTERNATIONALES

1 UIA : « Célébration des villes »

L'UIA lance en octobre 2003 une consultation internationale sur le thème de la « Célébration des villes ». La consultation est ouverte aussi bien aux architectes qu'aux étudiants en architecture du monde entier, et divisée en conséquence en deux catégories. Elle se déroulera en trois étapes : locale, nationale et internationale. Tous les projets seront jugés anonymement.

La célébration des villes a pour objectif de mobiliser les architectes autour d'actions de soutien aux villes et à leurs édiles, à travers des projets concrets destinés à améliorer la vie locale et à restaurer ses qualités, ses facultés d'échange, de solidarité et de créativité. Cette célébration offre également aux architectes, une opportunité de faire valoir leurs compétences en étant les acteurs d'une renaissance pragmatique et durable des villes du monde.

Les actions devront être simples, leurs effets immédiats, leur coût modéré. Elles pourront s'appliquer à la vie quotidienne des citoyens ou à des situations extrêmes ; se situer au cœur de la ville ou à ses confins. Ces actions pourront traiter un problème en relation avec l'environnement, l'industrie, la communication, le commerce, la viabilisation, les transports, la sécurité, l'habitat, l'éducation, la culture ou le service public. Le projet devra intégrer la notion de durabilité.

La philosophie de cette consultation s'arrime au pragmatisme de l'acupuncture et de la ville comme tissu nerveux : l'architecte doit agir avec précision et efficacité. Il s'agit pour lui de penser la ville dans sa globalité mais d'agir au niveau le plus local, avec une grande puissance de diagnostic et d'imagination de solution. Cette consultation a d'ailleurs pour vocation de constituer une boîte à idées pour le 22ème Congrès de l'UIA qui se tiendra en 2005 à Istanbul — lire article précédent : concours logo Istanbul 2005 — et auquel seront invités les lauréats et leur élus municipaux partenaires.

Date limite des inscriptions : 6 octobre 2003

Date limite d'envoi des projets pour la sélection locale : 20 novembre 2003

Inscriptions : CIAF (Conseil International des Architectes Français

9, rue Borromée 75015 Paris

tél. 01 56 58 67 00 – fax. 01 56 58 67 01

A l'issue de la consultation nationale, les Sections membres de l'UIA sélectionneront un maximum de cinq projets dans chaque catégorie (architectes – étudiants) et les soumettront à un jury international.

Au niveau international, seront décernés :

_Deux grands Prix d'un montant de 5000 euros (un prix dans chaque catégorie)

_Dix Prix de 1000 euros (un prix dans chaque catégorie et dans chacune des cinq Régions de l'UIA)

_Vingt mentions (deux par catégorie dans chacune des cinq Régions de l'UIA)

Les concurrents devront présenter leur projet sur deux A1 représentant le site en l'état actuel et le projet en regard (l'échelle et le mode de représentation du projet sont laissés au choix de l'auteur) avec une explication écrite d'un maximum de 500 mots. Une version électronique du projet sur CD rom sera jointe à la version papier.

Les trois documents de référence suivants sont téléchargeables sur le site web de l'UIA :

_Préambule Célébration des Villes

_Introduction

_Programme et règlement à l'adresse www.uia-architectes.org

2 Nemetschek : « Senior résidence »

Nemetschek lance un concours international d'idées ouvert aux utilisateurs Allplan, aux étudiants et aux organismes de formation possesseurs d'une version « éducation » Allplan, V16 ou versions supérieures.

Le projet consiste à concevoir une résidence pour 60 seniors, située dans un site urbain, avec les infrastructures nécessaires et basée sur un plan de base fourni par l'organisateur.

Les prix suivants seront décernés :

_premier prix : 30000 euros

_deuxième prix : 15000 euros

_troisième prix 7500 euros

Nemetschek éditera un recueil des meilleurs projets et les diffusera aux instances publiques.

L'inscription à ce concours se fait exclusivement via le site www.nemetschek-academy.com

Il permet ensuite de télécharger le projet et la documentation.

Les droits d'inscription diffèrent selon si vous avez un contrat de maintenance Allservices (60 euros) ou non (90 euros) ou que vous êtes étudiant (30 euros).

Date limite de remise des projets : 31 janvier 2004.

Pour obtenir le règlement dans son entier, appeler au 05 34 31 26 66 ou aller sur le site indiqué ci-dessus.

LES RÉFORMES EN COURS

A ce jour, les décisions suivantes ont été prises par le gouvernement :

1 Les lois d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure et pour la justice (votées en août et septembre 2002) : pris en dérogation à la loi Mop, le recours à la procédure conception-réalisation a été autorisé pour la conception, la construction, l'aménagement et la maintenance des immeubles affectés à la police ou à la gendarmerie nationale. Ils peuvent aussi, ainsi que ceux affectés à l'administration pénitentiaire, bénéficier de pré-financements privés.

2 La loi portant simplification administrative, votée le 2 juillet 2003 : prise en dérogation à la loi Mop, elle autorise le gouvernement à généraliser, par voie d'ordonnances, le recours à la procédure conception-réalisation et au partenariat public/privé mais dans les limites suivantes :

_l'urgence qui s'attache, en raison de circonstances particulières ou locales, à rattraper un retard préjudiciable,

_ou la nécessité de tenir compte des caractéristiques techniques, fonctionnelles, économiques d'un équipement ou d'un service déterminé.

3 L'abandon de la réforme de la loi sur l'architecture. Des modifications seront apportées à celle-ci mais à l'occasion du vote d'autres lois (exemple : les articles 12 et 13 concernant les sociétés d'architecture vont être modifiés par la loi sur l'initiative économique – articles 6 sexies et 6 septies – et devraient permettre de les ouvrir à des personnes morales, qui, si elles ne sont pas des sociétés d'architecture ne pourront pas détenir plus de 25 % du capital social et des droits de vote. De plus, un architecte devrait pouvoir détenir plus de 50 % du capital social). Pour parachever ce dispositif, il ne reste plus que la parution des ordonnances prises en application de la loi votée le 2 juillet dernier et la modification du Code des marchés publics. Le nouveau projet est accessible sur le site www.finances.gouv.fr La publication officielle de ces textes est prévue dans le courant du dernier trimestre 2003.

CERTIFICATION DÉMARCHE QUALITÉ ARCHITECTE

MANAGEMENT ET QUALITÉ DES AGENCES D'ARCHITECTURE ET RÉFÉRENTIEL « M-PRO ARCHITECTE »

Il ne faut pas confondre « qualité architecturale » et « démarche qualité ». Cette dernière s'intéresse à l'organisation et à l'amélioration du travail au sein de l'agence quelle que soit sa taille. L'enjeu de cette démarche est de donner aux architectes les moyens de confirmer leur véritable rôle dans l'acte de bâtir avec le souci de satisfaire leurs clients.

Depuis 1995, l'Unfsa, avec le concours de Faf-PI, du Fif-PI et de l'Agence Qualité Construction (AQC), a mis en place des programmes de formation et d'accompagnement des agences à la démarche qualité.

La Certification M-Pro Architecte a été voulue comme une étape intermédiaire plus tournée vers la maîtrise des processus transposables au métier d'architecte. Elle est basée sur le respect d'un référentiel formalisant les activités essentielles d'une agence d'architecture.

Le dispositif de Certification M-Pro Architecte constitue une partie substantielle du parcours à réaliser pour obtenir la certification ISO 9001.

L'UNSFSA, en association avec l'AFAQ, le CSTB et l'AQC, lance un tour de France de présentation du référentiel M-PRO Architecte et du CR Rom « management et qualité des agences d'architecture ».

A Toulouse, cette manifestation aura lieu à la Maison de l'Architecture, 11 bd des Récollets

le mercredi 10 septembre de 11 h à 13 h (suivi d'un buffet froid)

Les participants se verront remettre l'ouvrage « internet pour l'architecture et le bâtiment ».

Inscription :

Anne Vézard – Présidente du SA 31

8 rue de la Mairie – 31190 Mauvaisin

tél. 05 61 81 51 59 – fax : 05 34 66 49 33

email : annevezard.architecte@wanadoo.fr

PRIX ARCHITECTURE MIDI-PYRENEES 2003

**DATE LIMITE DE REMISE DES PANNEAUX :
26 SEPTEMBRE 2003**

Le Prix Architecture Midi-Pyrénées 2003 a pour objectif de récompenser et de promouvoir la production des architectes de Midi-Pyrénées et la production de l'architecture en Midi-Pyrénées. Un Prix sera décerné dans chacune des catégories suivantes neuf et/ou réhabilitation :

_ Lieux de travail et de commerce : tertiaire, production, usine, bureaux, atelier, commerce, café, restaurant...

_ Lieux d'enseignement : école, collège, lycée, université, crèche, ...

_ Lieux culturels : médiathèque, cinéma, théâtre, musée, salle de concert, ...

_ Équipements publics et autres lieux recevant du public : mairie, administration, équipement sportif, salle polyvalente, poste, gare, lieu de culte, hôpital, clinique, gendarmerie, ...

_ Habitat collectif et intermédiaire : résidences universitaires, pour personnes âgées...

_ Habitat individuel

_ Aménagements urbains : place, parking, square, jardin, ouvrage d'art, aménagement de berges, ...

_ Diplômes : de l'Ecole d'Architecture de Toulouse, de l'année 2002 jusqu'à juin 2003

Les candidats détermineront la catégorie de chaque réalisation présentée.

Les œuvres présentées devront avoir été livrées entre janvier 2000 et décembre 2002. Renseignements, règlement et modalités de présentation du panneau :

CROAMP 05 34 31 26 66

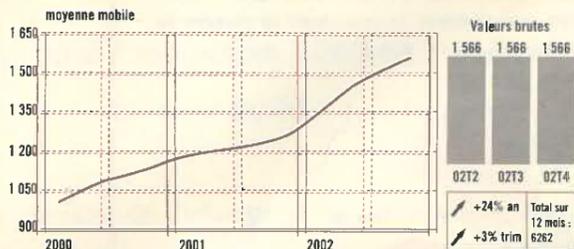
CONJONCTURE DANS LE BTP

Quelques chiffres relevés dans le bulletin du CRC (Comité Régional de Concertation) d'août 2003

BTP ACTIVITÉS DES ENTREPRISES

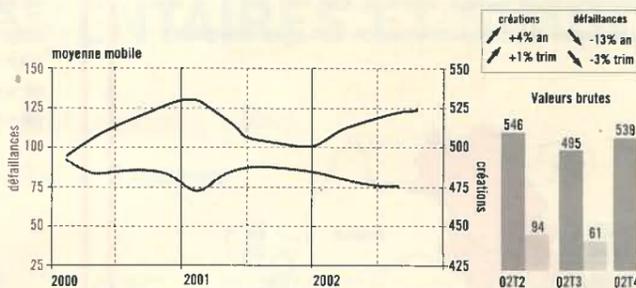
Chiffre d'affaires des entreprises du BTP en Midi-Pyrénées (en Million d'euros HT) - source : DDSF et DGE

Le ministère des finances nous a fourni, en avril 03, les montants annuels DGE et hors DGE pour l'année 2002. Ne disposant pas des détails par trimestre, les chiffres d'affaires ont été arbitrairement répartis également entre les trimestres. La progression annuelle des CA entre 2001 et 2002 (+24%) dépasse « nos » prévisions. NB. le changement de méthode de collecte peut être à l'origine de discontinuités dans les séries de données.



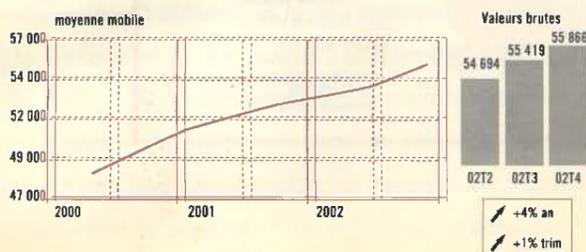
Créations et défaillances d'entreprises - source INSEE

Le nombre moyen de créations d'entreprises de BTP progresse de 4% par rapport à 2001. Sur l'année glissante le nombre de défaillances diminue de 13% sur la région mais progresse de 14% au niveau national.



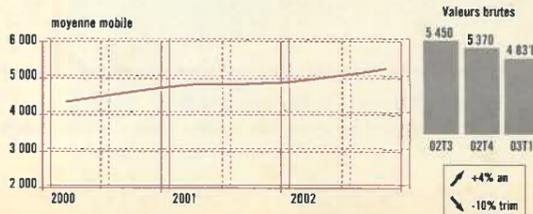
Effectifs salariés du BTP - source ASSEDIC

Progression régulière des effectifs salariés depuis plus de 2 ans (+ 4% en 2002). Au niveau national, le glissement annuel est de + 0,8%



Intérim (équivalents temps plein) - source : MES-DARES

Le recours à l'intérim augmente de 4%, ce 1er trimestre 2003, par rapport au même trimestre de l'année précédente. Le niveau reste tout de même élevé. La répartition dans les secteurs se fait de la manière suivante : Les TP augmentent de 19% sur l'année, le Second Oeuvre de 3% et le Gros Oeuvre diminue de 2%. Au niveau national, le recours à l'intérim augmente moins vite qu'en Midi-Pyrénées (+1% l'an et - 13% le trimestre).



Offres d'emploi - source : ANPE

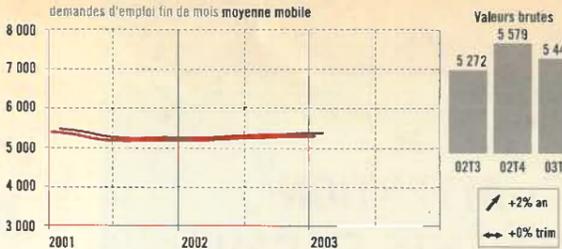
Le nombre d'offres d'emploi, enregistrées par l'ANPE, diminue.

Rappel : contrairement aux demandes qui sont exhaustives, les offres recensées sont uniquement celles enregistrées par l'ANPE.



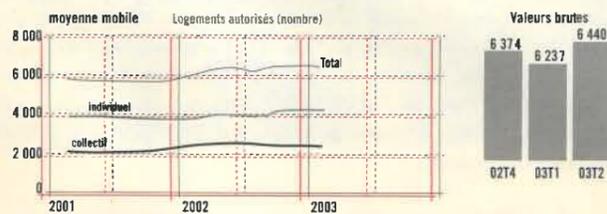
Demandes d'emploi - source : ANPE

Les demandes d'emploi, dans le secteur de la construction progressent, en année glissante.



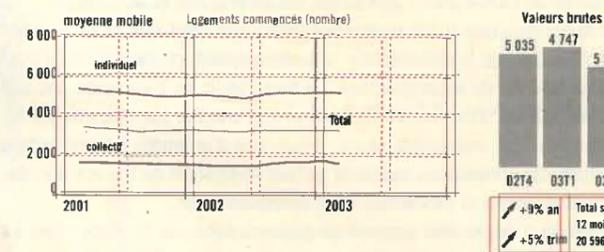
Logements autorisés (nombre) - source : DRE/ SITADEL

Les autorisations de logements atteignent un nouveau « record historique » en volume annuel glissant, résultant d'une progression régulière des logements individuels et d'une stabilisation à niveau élevé des logements collectifs.



Logements commencés (nombre) - source : DRE/ SITADEL

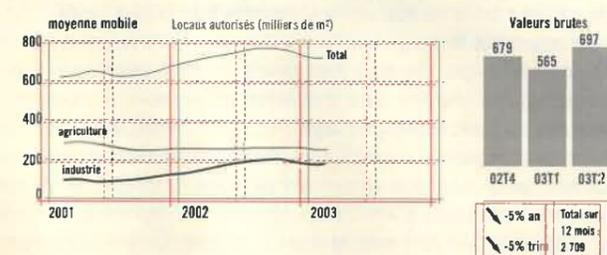
Le nombre de logements déclarés commencés est stable pour l'individuel et en hausse pour le collectif.



BÂTIMENT - CONSTRUCTION NEUVE

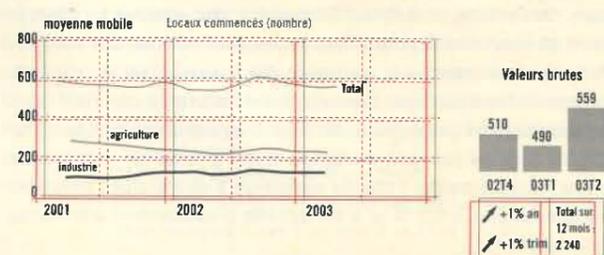
Locaux autorisés (milliers de m²) - source : DRE/ SITADEL

En année glissante, les autorisations de locaux baissent en raison des locaux industriels qui reviennent progressivement au niveau de 2001 (avant programmes exceptionnels, dont Airbus). L'agriculture diminue à nouveau (-3%). L'ensemble bureaux et commerces reste en forte progression (+24%).



Locaux commencés (milliers de m²) - source : DRE/ SITADEL

Le volume des déclarations de chantier sur l'année progresse de 1%. En glissement annuel, les bureaux et autres locaux baissent de 7% et 6%, respectivement. Les bâtiments industriels augmentent de 6%. Les bâtiments commerciaux progressent de 20%, en annuel glissant.

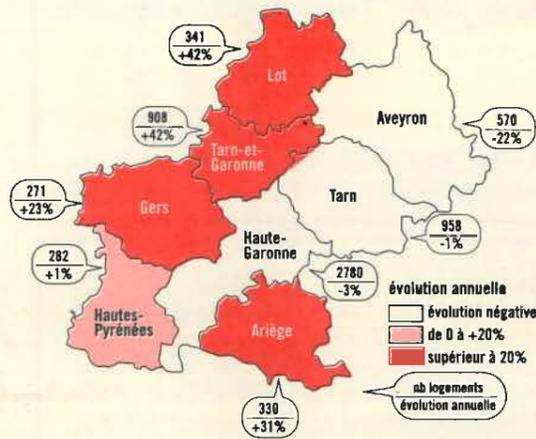


BTP EMPLOI

PAGES DÉPARTEMENTALES

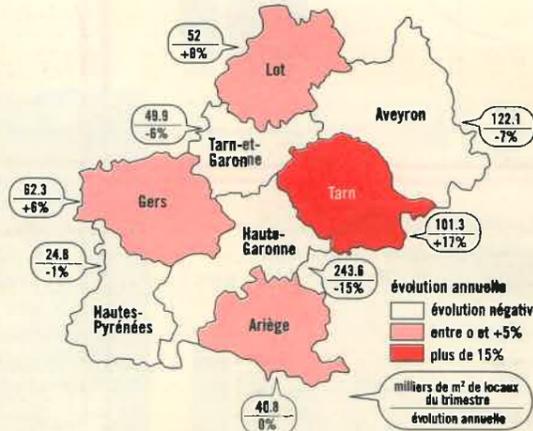
Logements autorisés (nombre de logements)
source : DRE/ SITADEL au 2^e Trimestre 2003

La région semble être « coupée » en deux, avec des évolutions extrêmement positives à l'Ouest et en Ariège et négatives à l'Est.
Dans ces départements où les taux sont positifs, seul le département des Hautes-Pyrénées baisse de 5 % pour les logements collectifs.
Le recul en Aveyron et en Haute-Garonne est essentiellement dû à la baisse des logements collectifs, respectivement - 49 % et -5%.
Dans le Tarn, les logements collectifs augmentent de 28% et les individuels baissent de 9%.



Logements autorisés (surface en milliers de m²)
source : DRE/ SITADEL au 2^e Trimestre 2003

En Midi-Pyrénées, l'évolution annuelle est de -5%. Les variations départementales sont contrastées. Le Tarn est le seul département à avoir un taux supérieur à 10% : tous les types de bâtiments y évoluent positivement sauf les locaux agricoles en baisse de 4%. Le Gers, le Lot et l'Ariège évoluent positivement grâce aux bureaux essentiellement (+ 139%, 129%, 45%). La Haute-Garonne enregistre un net recul avec les bâtiments industriels dont le niveau revient progressivement à celui de 2001 (-30% avant le programme exceptionnel d'Airbus). Le Tarn et Garonne et les Hautes-Pyrénées baissent également dans ce secteur, -32% et -28% respectivement. Le taux négatif de l'Aveyron est essentiellement due aux « autres locaux » : - 62%.



CRC : Le Belvédère, 11 bld des récollets, 31078 Toulouse cedex.
Tél : 05 61 25 90 81 – mail : crc@crctbp-midipy.asso.fr – site : www.Crcbtp-midipy.asso.fr

JURISPRUDENCE

TVA À 5,5 % : ATTENTION AUX REDRESSEMENTS FISCAUX

Il apparaît que l'administration fiscale examine avec une attention particulière les factures correspondant à des travaux de rénovation lourde et que beaucoup d'entre eux font l'objet d'une requalification en «travaux sur du neuf».

Les entreprises, tout comme les architectes, peuvent alors être redressées sur la différence de taux de Tva soit 14,1 % (19,6 % - 5,5 %). Il convient de rappeler la plus grande prudence dans ce type d'opération qui comporte un risque pour l'architecte, les entreprises et le client.
Les articles 46 et suivants de l'instruction du 5 septembre 2000 précisent que le taux réduit s'applique aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien, à l'exclusion des travaux de construction ou de reconstruction. Le taux réduit ne s'applique pas aux travaux qui concourent à la production d'un immeuble neuf et aux travaux sur des immeubles achevés depuis moins de deux ans. Par immeubles neufs, il convient d'entendre les immeubles nouvellement construits ainsi que les immeubles existants qui ont fait l'objet de travaux qui, par leur nature et leur ampleur, concourent à la production d'un immeuble neuf.
Ainsi, les opérations de rénovation d'immeubles anciens ne peuvent donc pas être soumises au taux réduit lorsqu'elles s'assimilent à la production d'un immeuble.

Le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation considèrent que doivent être regardés, comme des opérations de construction ou de reconstruction situées hors taux réduit de Tva, les travaux entrepris sur des immeubles existants qui ont pour effet :

- _de créer de nouveaux locaux précédemment affectés à un autre usage,
- _d'apporter une modification importante au gros œuvre de l'immeuble existant,
- _d'y réaliser des aménagements internes qui, par leur importance, équivalent à une véritable reconstruction, ou d'en accroître le volume ou la surface.

L'application de ces critères dépend essentiellement des circonstances de faits propres à chaque opération. Pour éviter ce risque, l'architecte, ou à défaut l'entreprise, doit adresser au client un courrier avec AR recommandant de soumettre le projet (dossier descriptif complet des travaux) à l'appréciation de l'administration préalablement à la réalisation des travaux. C'est le centre des impôts qui se prononce sur le taux de Tva à appliquer permettant une facturation sécurisée (aussi bien pour le client que pour l'architecte ou l'entreprise). On peut imaginer qu'un architecte soit condamné pour défaut de conseil pour ne pas avoir incité son client à consulter le centre des impôts). Enfin, il faut savoir que l'administration s'attache également à vérifier que l'attestation du client est à l'appui des factures émises à 5,5 % et a été délivrée préalablement à la réalisation ou au plus tard avant la facturation.

Note établie par le Croa Basse-Normandie.

PERMIS DE CONSTRUIRE

1 Preuve de l'affichage régulier du permis

En cas de contestation sur la régularité de l'affichage du permis de construire, il incombe au bénéficiaire du permis de justifier qu'il a bien rempli les formalités prescrites par les articles R. 421-39 et A. 421-7 du code de l'urbanisme : date du début de l'affichage et continuité de celui-ci, contenu et visibilité suffisante du panneau. La preuve de cet affichage peut être rapportée par tous moyens (constats d'huissier ou témoignages contemporains de cet affichage, par exemple). Et le juge forge sa conviction en comparant souverainement la valeur probante des attestations produites par chacune des parties (CE, 5 déc. 2001, n°225511, Dugas ; CE, 25 mars 2002, n°219409, Anston).

2 Délai d'appel

Le délai d'appel court à compter de la notification régulière de la décision juridictionnelle au domicile réel des parties (C. just. Adm., art. R. 751-3 et R. 811-2). Faisant une application stricte de cette règle, le Conseil d'Etat précise que la domiciliation, connue du tribunal, de l'une des parties chez son avocat pendant la durée de l'instance est sans influence sur la validité de la notification effectuée à son domicile réel. Celle-ci est donc de nature à faire courir le délai d'appel à l'encontre d'un jugement concernant une demande d'indemnisation du préjudice subi en raison de la délivrance irrégulière d'un permis de construire même si le pli a été retourné au tribunal avec la mention «n'habite pas à l'adresse indiquée». Le juge valide la notification au siège social de la société demanderesse alors même que celle-ci avait fait part au tribunal de sa domiciliation chez son avocat rendue nécessaire par les fréquents déplacements à l'étranger de son gérant. Le Conseil d'Etat indique également que l'application de cette règle n'a pas pour effet de priver la société requérante du droit d'accès au tribunal, garanti par l'article 6 § 1 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Dans une telle situation, les parties ont donc tout intérêt à recourir à la possibilité qui leur est offerte par l'article R. 751-3 du code de justice administrative de se faire signifier ces décisions par acte d'huissier de justice. (CE, 8 juill. 2002, n°234426, SCI du 21-23 rue du Bouquet de Longchamp).

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

CHOIX DE LA CAO

La ville de Dijon a passé un marché à bons de commande avec la société Soparec sur la base d'un règlement de consultation qui disposait que les critères d'attribution pris en compte étaient, par ordre décroissant, la valeur technique de l'offre appréciée au vu du mémoire méthodologique et le prix des prestations. Forte de ces indications, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) avait décidé d'attribuer le marché à ladite société, même si son offre était la plus élevée. Pour la CAO, la société avait fait une proposition technique qui favorisait la sécurité, la qualité de service et la recherche efficace d'économie d'énergie. Elle avait donc justifié son choix en précisant que cette proposition technique primait sur le critère prix. Saisi d'un déferé par le Préfet, le tribunal de Dijon donne raison à la commune. Pourtant, le service chargé d'étudier les offres, avant leur examen par la CAO, avait estimé que deux entreprises concurrentes présentaient un meilleur rapport qualité / prix. Mais pour la juridiction, ces circonstances ne suffisent pas à établir, compte tenu notamment de ce que la société Soparec s'est engagée à affecter des effectifs plus importants à l'exécution du marché, que le choix opéré par la CAO était entaché d'une erreur manifeste d'appréciation. (Tribunal administratif de Dijon, 11 juillet 2002, Préfet de la Côte d'Or c/ commune de Dijon).

Magistère 579. 01 44 41 10 00 2000 page 6

EXPOS D'ÉTÉ
ET DE RENTRÉE**BERDAGUER & PÉJUS - SOCIAL PLAY / SOLO PLAY**
DEUX EXPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES ET SIMULTANÉESJusqu'au 27 septembre 2003 - **Le Parvis, Centre d'art contemporain** - IbosJusqu'au 5 octobre 2003 - **La chapelle Saint-Jacques** - Saint-Gaudens

Tenant compte de l'importance de l'architecture dans le travail de Berdaguer & Péjus, les deux centres d'art contemporain ont choisi de les inviter conjointement pour un projet à décliner sur ces deux lieux « à vivre », si différents voire opposés. "Les deux expositions travaillent dans les vides entre la démolition et la construction, entre le design et le non-design, l'habitable et le non-habitable, le sédentaire et le nomade, le statique et le dynamique", préviennent Christophe Berdaguer et Marie Péjus. "La simultanéité de ces expositions est l'occasion pour nous de mettre en avant deux axes de réflexion développés dans notre travail : d'une part une réflexion sur l'espace architectural (l'enveloppe) et d'autre part la production de prothèses, d'éléments, de dispositifs à mi-chemin entre sculptures et objets fonctionnels".

"Solo play" est le fait de jouer tout seul. Si "solo" signifie seul, et met en situation le spectateur de la Chapelle Saint-Jacques dans un espace privé, Christophe Berdaguer et Marie Péjus ont mis en place une exposition complémentaire au centre d'art contemporain du Parvis (Ibos), "Social Play" où le spectateur expérimente un espace public.



Social Play, Vue de l'exposition au Parvis :

Au premier plan, bureau pour femme enceinte, 2003 ; Au mur, Pill Box, 2001 (habitat collectif proposant l'abou-tissement du projet architectural moderne fondé sur la recherche d'une architecture du bonheur et de l'hygiène). Sur le bureau, Sans titre (explosion), 1997 (vidéo) (Montage à partir de scènes extraites de films dans lesquelles des bâtiments sont détruits).



Christophe Berdaguer & Marie Péjus,

Nés en 1968 et 1969, ils travaillent à Marseille.

EXPOSITIONS :

- 1998 Forêt épileptique, installation éphémère, au parc Pastré
- 1999 Human pop-corn-project, galerie Vallois, Paris
- 2000 Que serions-nous construire d'autre ?, Hyères
- 2001 Zone désir, Frac Paca, Marseille
- Looked chamber, Brakke Grond, Amsterdam
- Af-Flux, Lyon
- Musée des Beaux-Arts, Orléans
- 2002 Palais de Tokyo, Paris
- Subréel, Musée d'art contemporain, Marseille
- FRIART, Fribourg

La maison est le lieu dialectique du dedans et du dehors, tout comme le psychisme humain se meut entre l'intériorisation et l'extériorisation ; l'habitat permet de nous projeter et de réinventer notre rapport au monde. À travers divers projets d'habitats et d'aménagements urbains, dont certains ont été élaborés en collaboration ou avec l'aide d'architectes, notre activité s'est progressivement orientée vers la conception d'environnements et d'espaces "à vivre".

L'idée d'une architecture invisible, comme une seconde peau, active et réactive, nous importe beaucoup plus que la forme extérieure de l'enveloppe ; ce sont les fonctions et les liens (physiques, psychiques, psychologiques) que l'on peut avoir avec l'environnement architectural qui nous intéressent. L'utopie architecturale telle qu'on la conçoit à travers nos projets a une fonction cathartique au sens où elle exacerbe, amplifie et libère des "embryons" de réalité (hypothèses et données scientifiques, médicales, sociales...). À l'heure où l'humanité est en phase d'optimisation par modification de son code génétique et que notre psyché se matérialise sur des écrans (I.R.M. fonctionnel), bref que l'humanité n'est envisagée seulement que du point de vue des sciences exactes, il nous semble important de repenser notre biotope à travers cette dichotomie entre sciences exactes et sciences humaines afin de générer de nouveaux types de comportements. "

Christophe Berdaguer & Marie Péjus,

Extrait du catalogue « Que saurions-nous construire d'autre ? », Frac Provence-Alpes-Côte-d'azur et Fnac, 2000

LES 20 ANS DES FRAC - DÉTOURS DE FRANCE

L'année 2003 marque le 20^e anniversaire de l'un des outils les plus originaux de la politique française de décentralisation culturelle et de diffusion, auprès du plus large public, de l'art de notre temps : les Fonds Régionaux d'Art Contemporain (Frac). Depuis 20 ans en effet, ces structures ont constitué un patrimoine d'une exceptionnelle ampleur : collections de plus de 15 000 œuvres d'une remarquable qualité et d'une très grande diversité, tant du point de vue des pratiques artistiques (peinture, sculpture, photographie, vidéo, architecture, design...) que de celui des parti-pris esthétiques, puisque plus de 3000 artistes s'y trouvent représentés. Le Ministère de la Culture et de la Communication a souhaité que cet anniversaire soit l'occasion d'un programme sans précédent, déployé sur l'ensemble du territoire français. En Midi-Pyrénées, six expositions dont trois à Toulouse et trois sur le territoire régional retracent pour le public 20 ans d'acquisition sous la forme d'un diaporama à plusieurs volets restituant la richesse et la diversité des collections, en conjuguant leur dimension historique et leur ouverture aux évolutions les plus récentes.



Les Abattoirs, Toulouse – Haute-Garonne

Avoir 20 ans - Jusqu'au 14 septembre

Cette présentation revisite les principaux axes développés dès les premières acquisitions en 1983 jusqu'à la constitution des Abattoirs en 1995 selon des regroupements transversaux : hyperfiguration, portraits et autoportraits, densités de la couleur, intérieurs, gestes singuliers et intimistes, dans un esprit de redécouverte d'œuvres peu montrées, voire inédites.

Papiers Choisis - Jusqu'au 14 septembre

La collection graphique du Frac se caractérise, conformément à la coloration de cette collection, par la présence d'un nombre important d'artistes espagnols, italiens ou méditerranéens. Les dessins y occupent une place importante (près du tiers des œuvres), qu'ils aient été achetés ou offerts par les artistes à l'occasion d'une acquisition. La sélection de dessins proposée présente une centaine d'œuvres qui témoignent de la diversité des supports et des techniques utilisés par une trentaine d'artistes.

L'exposition met en scène trois types d'œuvres graphiques :

1) dessins réalisés par des sculpteurs, ou ayant un lien organique avec une sculpture, esquisses, travaux préparatoires ou dessins réalisés après la création d'une sculpture alors présentée parallèlement dans l'exposition. 2) œuvres graphiques faisant partie intégrante d'une sculpture ou d'une installation. 3) dessins d'artistes utilisant exclusivement le support papier et les techniques classiques du dessin et quelques œuvres sur papier à caractère plus pictural.

Artistes : Anne Deguelle, Bernd Iohaus, Sophie Boursat, Jacques Fournel, Robert Combas, Gina Pane, Anne Pesce, Didier Bay, Djamel Tatah, Antoni Miralda, Damien Cabanne, Ben, Sylvie & Chérif Defraoui, François Mezzapelle, Aldo Spoldi, Renato Ranaldi, Clément Thomas, Dimitry Orlac, Nicolas Sanhes, Victor Gray, José Manuel Broto, Gérard Traquandi, Michel Carrade, Thierry Boyer, Chuck Nanne, Hans Birkmeyer, Toni Grand, Marie-Françoise Poutays, Philippe Lamy, Seljiko Kipke, Hervé Di Rosa, François Boisrond, Rémy Blanchard, Philippe Hortal, Jean-Luc Parant, Titi Parant, François Bouillon, Carmelo Zagari, Rolino Gaspari, Daniel Canogar, Ramon Parramon, Ange Leccia, Françoise Maisongrande, Bazilebustamante, Ludger Gerdes, Savério Lucariello...

Très contemporain - Du 27 septembre au 4 janvier
Inauguration le 26 septembre

Présentation des toutes dernières acquisitions, avec une sélection d'œuvres qui montrent un regard critique, sinon une position engagée sur le monde contemporain. Des œuvres qui répondent à des événements et à des situations qui ont fortement marqué l'actualité récente. Des œuvres en prise directe avec l'histoire et nos modes de perception du quotidien.

Artistes : A.E.S., Atelier van Lieshout, Franck Scurti, Bertrand Lamarche, Laurent Chambert, Tracey Heymin, Fabrice Hybert, Lara Almarcegui.

Les Abattoirs

76 allées Charles-de-fitte - 31300 Toulouse
ouvert du mardi au dimanche de 12h à 20h

Renseignements : 05 62 48 58 00



Centre d'art contemporain Le Parvis, Ibos – Hautes-Pyrénées

Les 20 ans du Parvis - du 4 octobre au 28 octobre

Pour célébrer son 20^e anniversaire, Le Parvis centre d'art a pris le parti d'évoquer son histoire au travers des artistes et des œuvres qui ont pu rejoindre les collections du Frac Midi-Pyrénées et des Abattoirs, et dont certaines ont été créées à l'occasion d'expositions.

Artistes : Franck Scurti, Alain Séchas, Musée Khombol, Pierre Huyghe, Philippe Parreno, Dominique Gonzales-Foerster, Fabrice Hybert, Rolino Gaspari, Hubert Duprat, Daniel Bonnal,...



Palais des évêques, Saint-Lizier - Ariège

Un monde familier - jusqu'au 14 septembre

A partir des acquisitions effectuées depuis l'ouverture des Abattoirs, cette exposition repose sur une série d'œuvres qui réinterprètent des éléments familiers de notre environnement ; cadre de vie, objets, mobiliers, attitudes, au service d'un renouveau dialectique entre art et réalité.

Artistes : Richard Fauguet, Thomas Grünfeld, Atelier van Lieshout, Fabrice Hybert, Laurent Chambert, Corinne Sentou, Jean-Louis Garnell, Didier Marcel, Michel Blazy, Lara Almarcegui, Franck Scurti, Claude Lévêque, Alain Séchas.

Palais des évêques - Saint-Lizier - Ariège

Du mardi au dimanche de 14h à 18h

Renseignements : 05 61 04 64 99

en haut de gauche à droite :

Ange leccia : *Nou camp*, 1986. Crédit photo : Marco Polo
exposition "Avoir 20 ans", les Abattoirs, Toulouse.

Patrick Raynaud : *Les jours heureux*, 1985. Crédit photo : Auriol-Gineste
exposition "Avoir 20 ans", les Abattoirs, Toulouse.

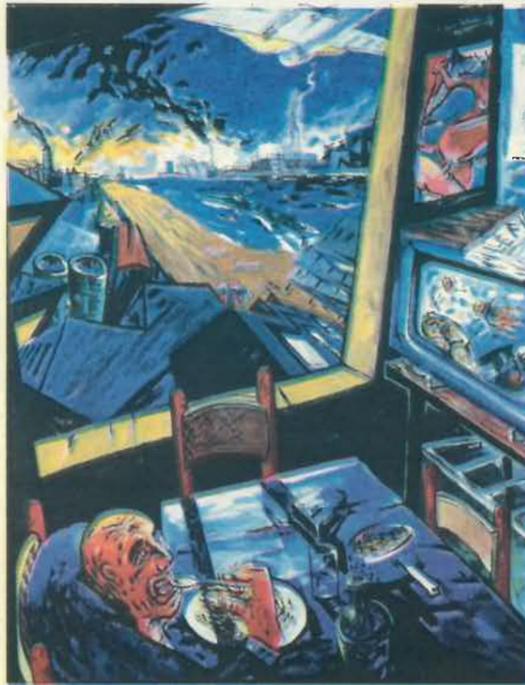
Fabrice Hybert : *POF n°73 : gigognes*, 1997. Crédit photo : André Morin
Exposition "Un monde familier", Palais des Evêques, Saint-Lizier.

ci-contre :

Philippe Hortal : *Les jours heureux*, 1985. Crédit photo : Auriol-Gineste
exposition "Avoir 20 ans", les Abattoirs, Toulouse.

ci-dessous :

Henri Bassmadja : *The Lover*, 1992. Crédit photo : Auriol-Grand Rond Production
Exposition "Papiers choisis", les Abattoirs, Toulouse.



Château de Taurines, Centres - Aveyron

Sur plusieurs tableaux II - Jusqu'au 28 septembre

Cette exposition met en scène le phénomène d'émancipation de l'objet et du concept traditionnel de tableau, sinon de représentation. Un phénomène qui repose sur une dynamique paradoxale de décomposition et recomposition où les codes de la peinture et de la sculpture, ceux de l'image et du sens même de l'œuvre sont en constante redéfinition.

Artistes : Patrick Raynaud, Dimitry Orlac, Daniel Bonnal, Corinne Sentou, Didier Béquillard, Thomas Grünfeld, Patrick Saytour, Daniel Dezeuze, Claude Viallat, Alberto Cont, Jean-Claude Ruggirello, Julie Knifer, Eric Poitevin, Jean-Louis Garnell, Richard Baquié, Art & Language.

Château de Taurines - 12120 Centres - Renseignements : 05 65 74 28 47



SOCIAL

FORMATION

VALEUR DU POINT

Les nouvelles valeurs du point applicables à compter du 1er juillet en Midi-Pyrénées sont les suivantes :

_5,83 pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne

_5,90 pour la Haute-Garonne.

Les salaires inférieurs à 260 doivent être revalorisés suivant la formule de rattrapage habituelle :

$$Y = x + a \left(\frac{260 - x}{130} \right)$$

x est le coefficient à revaloriser
a le paramètre calculé suivant la formule :

$$a = \frac{\text{SMIC}}{\text{valeur du point}} - 130$$

Au 1er juillet, le SMIC a aussi été relevé. Le taux horaire a augmenté de 5,3 % soit un montant de 7,19 euros. Concernant les cinq garanties mensuelles de rémunération (GMR) qui s'appliquent aux salariés, leurs évolutions sont différentes selon la date de passage aux 35 heures :

entre juillet 98 et juin 99	1136,15 € (+ 3,2 %)
entre juillet 99 et juin 00	1145,54 € (+ 2,8 %)
entre juillet 00 et juin 01	1158,62 € (+ 2,2 %)
entre juillet 01 et juin 02	1168,16 € (+ 1,8 %)
après juillet 02	1172,74 € (+ 1,6 %)

L'objectif est de parvenir à une harmonisation de la Gmr la plus élevée avec le Smic sur la base de 35 heures au 1er juillet 2005. — loi Fillon du 17 janvier 2003

Toujours à partir de ce 1er juillet, la loi précitée prévoit un nouvel allègement des cotisations sociales patronales qui va remplacer progressivement l'actuel mécanisme Aubry pour les entreprises qui appliquent les 35 heures avec un allègement plafonné à 1,7 fois le montant de la garantie minimale de rémunération égale à 1 114,35 euros, ou la ristourne Juppé pour les autres. Pour ces dernières, réduction de cotisations jusqu'à 1,5 Smic, puis 1.6 Smic en 2004 et 1.7 en 2005.

Rappel : Une nouvelle convention collective a été signée entre les syndicats d'architectes et les syndicats de collaborateurs d'architectes. Elle a été transmise au Ministère du travail (voir texte publié au Moniteur du 30 mai 2003) qui doit, pour le mois d'octobre, prendre un arrêté d'extension qui la rendra d'application immédiate à toutes les agences d'architecture. Les enjeux de cette nouvelle convention collective sont importants : application des 35 heures, qualification des postes de travail, rémunération, contrats de travail, ...).

RÉGLEMENTATION

ATTESTATION D'ASSURANCE ANNUELLE

ARRÊTÉ DU 15 JUILLET 2003

Cet arrêté modifie les dispositions prises par l'arrêté du 12 février 1981. Il stipule que l'attestation d'assurance que les architectes doivent adresser au Conseil Régional dont ils relèvent afin de satisfaire aux obligations édictées par l'article 32 du décret du 20 mars 1980, doit être établie selon un modèle annexé au présent arrêté et ce avant le 31 mars de chaque année. Cette disposition s'applique à tous ceux qui ne sont pas assurés auprès de la MAF.

Pour vous procurer le modèle, appelez au 05.34.34.26.66

ISOLATION ACOUSTIQUE

ARRÊTÉS (3) ET CIRCULAIRE DU 25 AVRIL 2003

Le gouvernement poursuit sa politique de lutte contre les nuisances sonores en renforçant la réglementation acoustique des bâtiments autres que d'habitation. Les trois arrêtés du 25 avril dernier fixent les seuils de bruit et les exigences techniques applicables à compter du 28 novembre 2003 aux établissements d'enseignement, de santé et aux hôtels. Ils sont complétés par une circulaire qui précise la méthode de mesure de la qualité acoustique des constructions ainsi que les modalités d'interprétation des résultats au regard de la conformité des bâtiments aux nouvelles exigences réglementaires. Elles s'imposent aux bâtiments neufs et aux parties nouvelles de bâtiments existants telles que les surélévations et les additions de locaux.

Les établissements devront être isolés contre les bruits de transport selon la même valeur que celle imposée aux bâtiments d'habitation qui ne peut en aucun cas être inférieure à 30 db. Le contrôle des performances acoustiques sera effectué à réception de l'ouvrage selon la méthode définie par la norme NF S 31-057 avec une certaine tolérance (3db pour les bruits aériens et de choc ; 3 db (A) pour les bruits d'équipement.

OPÉRATEUR DE REPÉRAGE DES PRODUITS ET MATÉRIAUX AMIANTINS

STAGE PROPOSÉ PAR LE PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

Formation certifiée « SGS » en deux cycles adaptés au niveau des stagiaires :

Cycle "long" (parcours A & B) - Cycle "court" (parcours "B" uniquement)

Dates : Parcours « A » : jeudi 2 & vendredi 3 Octobre 2003 + jeudi 16 & vendredi 17 Octobre 2003. Parcours « B » : jeudi 16 & vendredi 17 Octobre 2003

La première vague de demande de formation des Opérateurs de repérage amiante semble avoir été satisfaite. Environ quatre à cinq milles opérateurs sévissent essentiellement pour les « constats vente ».

Aujourd'hui la seconde vague de demande de formation s'organise. En effet pour les opérations complexes (constat avant démolition, Dossier Technique Amiante ou constat avant travaux) les donneurs d'ordre recherchent des techniciens confirmés, car la jurisprudence ne cesse d'établir que la responsabilité des acteurs est renforcée en matière de mise en danger de la vie d'autrui ou de faute inexcusable.

C'est pourquoi le "diagnostic immobilier" devient un des champs de compétences émergeant des géomètres, architectes, ingénieurs conseil, experts judiciaires...

Objectifs (conformes au référentiel de certification établi selon l'arrêté du 2 décembre 2002)

- _ Evaluer et compléter ses connaissances en matière de diagnostic amiante
- _ Connaître le protocole de repérage établi par la nouvelle réglementation amiante et le Code de Santé Publique (ex-décret 96/97 modifié) et les arrêtés en vigueur)
- _ Acquérir les techniques de repérage de l'amiante en place (en respectant la norme AFNOR NF X46020 en vigueur depuis le 20.11.02 et les avis du co-rédacteur)
- _ Savoir mener un contrôle visuel après travaux de désamiantage et avant toute restitution des locaux aux occupants
- _ Obtenir l'attestation de compétence exigible au sens de l'article R-1334-29 du Code de la Santé Publique

Programme

La session de formation certifiée est décomposée en deux cycles adaptés aux niveaux de prérequis exigés des stagiaires (cf § publics).

Le CYCLE COURT comporte uniquement le parcours « B » dit parcours de qualification qui comprend les 4 derniers modules (de 4 à 1), dont ceux du contrôle de compétence.

Le CYCLE LONG comporte les deux parcours « A » et « B », dont les 4 premiers modules dit de pré-qualification.

Formateur

Luc Baillet, Architecte D.P.L.G., Président de « a4 » l'association des architectes acteurs de la Remédiation amiante, co-rédacteur de la Norme X 46020

Public

Architectes, géomètres avertis, ingénieur conseils, contrôleurs techniques, experts immobiliers ou judiciaires

Contenu

Module 8: Rappel des propriétés de l'amiante et conditions d'utilisation des matériaux et produits amiantins jusqu'à leur interdiction

Module 7: Le dispositif réglementaire code de santé publique, travail, environnement, pénal

Module 6: Le dispositif normatif X46020. Les rôles et responsabilités des différents acteurs

Module 5: Le dispositif technique d'une opération de remédiation amiante: du diagnostic à la restitution des locaux en passant par le désamiantage.

Etude d'un « dossier technique ».

Module 4: La veille réglementaire et normative; les techniques de repérages à travers l'étude des annexes de la norme X46020 (tableau des composants, pratique du sondage, rédaction rapports)

Module 3: Les techniques de désamiantage, les mesures d'empoussièrement, le contrôle visuel après travaux de désamiantage et avant restitution des locaux aux occupants

Module 2: Visite d'un site témoin, pratique des E.P.I., exercice de repérage, rédaction d'un rapport.

Module 1: Séminaire de validation des acquis avec contrôle des capacités (jeu initiatique) (sous réserve) : Débat final en présence d'auditeurs libres, de professionnels de la remédiation amiante

Pré requis

Cycle long	Cycle court
Niveau IV (bac) minimum dans l'art de construire, OU expérience professionnelle technique BTP d'au moins 3 ans et de moins de 10 ans OU employé dans une activité de repérage depuis plus de deux ans	Niveau IV (bac) minimum dans l'art de construire OU expérience professionnelle technique BTP d'au moins 3 ans et de moins de 10 ans ET pratique depuis au moins 2 ans dans le repérage amiante
Parcours "A" + "B" : Modules 8,7,6,5 + 4,3,2 & 1	Parcours "B" Modules 4,3,2 & 1

Prix

Cycle "long" (parcours A & B) : 1200 € H.T

Cycle "court" (parcours "B" uniquement) : 650 € H.T

Participation "Auditeur libre" (modules 1 & 2) : 200 € H.T.

Prise en charge possible sur le plan formation

Lieu

Ecole d'architecture de Toulouse : 83, rue Aristide Maillol – BP 1329 – 31106 TOULOUSE

Cedex 1. tel : 05.62.11.50.50. + Fax : 05.62.11.50.99. Inscription à retourner à l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées : 11, bd des Récollets – 31078 Toulouse cedex avec le chèque correspondant établi à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'EAT.

RETOUR SUR ...

RENDEZ-VOUS ARCHITECTURE ET CINEMA

C'était en mai dernier, la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées proposait la Première des Rendez-Vous Architecture et Cinéma à Montauban, Albi, Foix et Toulouse. Retour sur... la programmation, la rencontre avec Richard Copans (réalisateur) et les courts-métrages des étudiants de l'école d'architecture de Toulouse.

Dans « *On connaît la chanson* », Alain Resnais montre combien nous sommes imprégnés par la musique populaire au point d'agir et parler en chanson. De la même manière, qui n'a pas vécu tel ou tel moment de sa vie comme une scène de film ? Le cinéma constitue un univers référentiel, une culture partagée par le plus grand nombre qui nous permet de communiquer sur une gamme commune.

C'est un peu là que réside le fondement des Rendez-vous Architecture et Cinéma : **ouvrir le monde de l'architecture à tous les publics, voir et vivre « l'architecture au quotidien »**. Ainsi d'ailleurs, est baptisée la future Semaine de l'Architecture en Midi-Pyrénées qui se déroulera fin novembre.

La cour existe, dans toute la force du terme.

Suivre les projections avec le thème de la cour dans nos têtes, c'était percevoir indiscutablement sa présence. La pointer du doigt dans les films, saisir combien, elle est capable de susciter d'émotions, de sensations. Chaque pellicule induisait une nouvelle lecture : la cour orchestre les relations et les échanges, elle cristallise du progrès social (*le Familistère de Guise*), de la spiritualité (*Le couvent de la Tourette*), de la citoyenneté (Le centre municipal de Sănyatsalo), etc... Elle nous éclaire sur la polygamie au Niger (*Comptes et contes de la cour*), la cellule familiale au Vietnam (*L'odeur de la Papaye verte*), en Tunisie (*Les Troglodytes de Matmata*) et au Japon (*Tadao Ando, architecte du silence*)... Ce fut l'occasion de questionner d'une manière directe et sensible la richesse, la variété de cette typologie, l'occasion de méditer sur les vertus (et les vices) de l'architecture à cour et surtout de croire que l'on peut, peut-être revoir sa manière de considérer l'architecture en sortant d'une salle de projection. Guédiguian dans l'argent fait le bonheur ne nous invite t'il pas à méditer notre vision des «quartiers sensibles», souvent trop uniforme et noircie par les médias ? Complicité entre l'humain et l'architecture et non pas l'un condamné par l'autre...

Trahirions nous le cinéma par une incitation trop didactique ? Le public, dans ses réponses au questionnaire* distribué en salle ne l'a pas ressenti de la sorte. Il milite pour davantage de documentaires, de rencontres avec des réalisateurs et de débats (salle comble pour la séance duale : travaux d'étudiants/ rencontre avec Richard Copans). Comme une richesse culturelle à fortifier, à faire fructifier. Un engouement que laissait entrevoir le succès national de «*Bowling for Colombine*» ou «*Etre et avoir*». Montauban a inauguré un habile cocktail : le making off du film visionné après « *L'odeur de la Papaye verte* » révéla le travail de reconstitution d'une maison à cour du Vietnam, en pleine région parisienne. Cette préoccupation pour les décors (magnifiquement conçus dans *Fenêtre sur cour* et *Le locataire*), beaucoup d'entre vous nous l'ont signifié. Elle devrait trouver un plus large écho dans les éditions futures : interventions d'architectes de studio, exposition conjointe à l'événement...

Le succès des «Rendez-vous Architecture et Cinéma» atteste que cette première édition a su trouver une cohérence et un juste équilibre. Nous avons beaucoup, bien sûr, à améliorer et à impulser. Au vagabondage entre grands classiques de la cinématographie mondiale, documentaires courts et longs, exercices vidéographiques d'étudiants, s'ajouteront dans les prochaines programmations, vidéos d'art et cinéma plus expérimental afin de souligner les multiples échanges entre l'architecture et le cinéma et offrir la réflexion la plus étendue sur notre rapport à l'architecture. Même souci d'élargissement dans les départements. Avec une

projection unique, le choix du film y est crucial. La noirceur de « *Cour interdite* » ne fut pas des plus favorables pour rassembler les albigeois. En revanche, la discussion s'est prolongée à Montauban et à Foix confirmant l'intérêt des débats pour les spectateurs. A nous donc, d'être là pour assurer la meilleure visibilité possible de l'événement et animer les séances départementales avec l'aide des responsables des salles. A Toulouse, la faible fréquentation en début d'après-midi nous engage à repenser les horaires de projection et le calendrier de la manifestation. Le beau soleil de mai dernier ne fut pas vraiment une invite à se rendre dans la salle obscure de La Cinémathèque.

Littérature, arts plastiques, architecture, cinéma, etc : aujourd'hui les arts croisent et superposent leurs problématiques avec de plus en plus d'intensité. Ces porosités expriment de nouvelles ouvertures intellectuelles et combien nous n'avons plus envie d'être rangés dans une case : tel Paul Carpita, instituteur-cinéaste, Patrick Keiller, architecte-réalisateur et tant d'autres. Le septième art suscite de nouvelles manières de voir et de faire nos

pour lui, toute aussi inconnue que le bâtiment. Après quelques instants à considérer l'édifice, il esquisse sa manière de travailler : « filmer l'architecture, c'est raconter des histoires,...c'est d'abord observer et analyser le bâtiment, s'interroger sur les émotions qu'il suscite ».

Suivent alors les ingrédients très architectoniques de ces histoires : l'ambiance de la rue dont la lumière et la végétation l'interpellent, la composition, le travail sur horizontalité et la verticalité, l'épaisseur de la peau, la présence de la brique, etc. Autodidacte en matière d'architecture, il observe et parle en architecte. Un architecte pas totalement rompu aux techniques de construction sur lesquelles il questionne Laurent Gouwy, qui s'était joint à l'expérience, mais dont les mots pour dire l'architecture en font un objet contemplé, désiré et déjà, animent l'immobile. Un regard aiguisé par l'objectif, une technique d'analyse personnelle forgée de documentaire en documentaire et qui montre aux étudiants combien une caméra peut nous apprendre à regarder, combien, filmer est une technique d'appréhension et de connaissance du réel. Chez Copans, on ne sent pas la tyrannie de l'œil, organe si privilégié par le cinéma. Il suggère le tactile, par le souci du détail et de la matière. Son verbe précis, neutre, presque monocorde, dit son infini respect de l'architecture : c'est d'elle dont il s'agit, elle qui nous transmet des sensations. Chacun d'entre nous ressent et interprète les choses de façon très partielle, fabrique sa propre histoire à partir d'emprunts aux livres, aux tableaux, aux œuvres musicales, aux films... L'analyse architecturale, c'est précisément s'abstraire de ses codes culturels pour s'attacher à «disséquer» un bâtiment avec le langage propre à l'architecture, identifier et apprécier les éléments pour les ré-articuler, déconstruire et reconstruire mentalement

l'édifice. Une gymnastique précieuse pour se forger sa propre culture architecturale et pour l'apprentissage du projet.

Sur trois thèmes choisis par le réalisateur, les étudiants « tournent ». Dans la cour (évidemment) et à l'intérieur de l'édifice, procédé à l'envers : les prises de vue devancent l'intervention du réalisateur et les commentaires de l'architecte. «Nous avons regardé l'architecture à travers une caméra», «l'exercice avait pour but de nous sensibiliser à la difficulté de rendre compréhensibles à tous, des œuvres architecturales par le biais d'images», «le réalisateur, par ses questionnements et ses réflexions a su percer l'essence du travail de l'architecte» «nous avons trouvé intéressant de découvrir l'immeuble à travers les yeux de quelqu'un sans bagage architectural mais avec une grande passion».

Nul doute que les étudiants, dont la plupart inauguraient le port d'une caméra, se souviendront des premiers «Rendez-vous architecture et cinéma».

Sylvie Assassin-Dumons, Architecte.

*Etude réalisée par Caroline Couderc, étudiante en 3^e année à l'ISEG



cadres de vie. En témoignent les enseignants, de plus en plus nombreux, dans les Ecoles des Beaux Arts ou les Ecoles d'Architecture qui le place au centre de leur pédagogie.

Les travaux des étudiants architectes de Toulouse sont passés avec brio de l'école à l'écran. D'autres viendront les rejoindre (Ecole d'architecture de Paris-la-Villette, ESAV, école des Arènes ; section vidéo des Beaux-Arts) mais aussi, nous l'espérons, des lycées ou des collèges dans les départements associés à l'événement. Cet appel à la création est un axe important des Rendez-vous. Il ne devrait pas se limiter à la réalisation d'images : des ateliers d'écriture seront invités à produire des scénarios en accord avec le thème en cours. Pour atteindre ses objectifs de valorisation de l'architecture le plus largement possible, la manifestation doit susciter ou soutenir des activités qui débordent le cadre de la semaine de projections, telle l'initiative de la Scène Nationale de l'Ariège qui invite la Maison de l'Architecture à s'associer à un « spécial Gaudi » sur deux soirs au premier trimestre 2004....

«**Filmer l'architecture, c'est raconter des histoires** ». Parmi ces actions des « Rendez-vous off », le séminaire optionnel « ville et cinéma » à l'Ecole d'Architecture de Toulouse de Didier Béquillard et Rémi Papillault fut animé exceptionnellement par Richard Copans. Puis l'après midi, improvisation: des étudiants de première année allaient poursuivre leur exercice d'analyse architecturale de l'immeuble, 21 rue de la Concorde, (agence Gouwy-Grima-Rames) en troquant le carnet de croquis pour la caméra sous la conduite de Richard Copans. Une expérience,



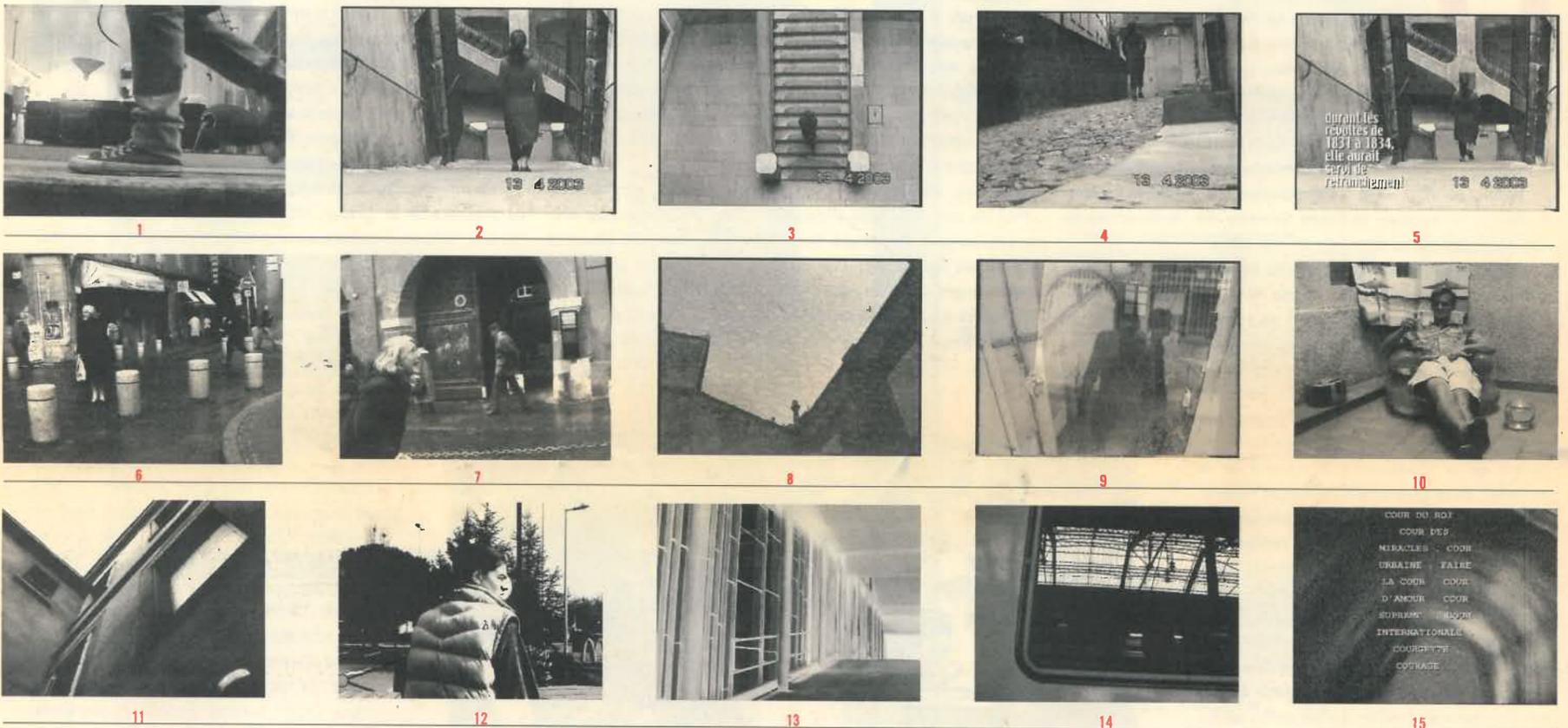
L'ARCHITECTURE DU TERRITOIRE OU COMMENT ATTRAPER LA VILLE AVEC UNE CAMERA

« l'essence de l'image est d'être toute dehors, sans intimité, et cependant plus inaccessible et mystérieuse que la pensée for intérieur ; sans signification, mais appelant la profondeur de tout sens possible ; irrévéle et pourtant manifeste, ayant cette présence-absence qui fait l'attrait et la fascination des Sirènes » Blanchot⁽¹⁾.

Depuis deux ans nous tentons, avec Didier Béquillard⁽²⁾, dans le cadre d'un enseignement optionnel de 4^e année, d'explorer l'enseignement d'un regard sur la ville avec ce nouvel outil qu'est la vidéo numérique. Comment celle-ci peut nous aider à analyser, comprendre, enregistrer et rendre compte d'un territoire ? Pouvons nous même faire du projet grâce à elle ? Cet enseignement est parti d'un constat fait dans les salles obscures et dans les galeries d'art : le cinéma, la vidéo serait l'outil le plus efficace pour rendre compte de ce qu'est le territoire de la ville contemporaine. Le train, la voiture, l'avion ont transformé notre façon de regarder le monde en intégrant la vitesse et le mouve-

un troisième œil ergonomique du bout du bras, complétant avec tant d'autres accessoires notre état cyborg d'homme moderne, ubiqué, connecté et enregistrant. Elle nous permet même de voir la nuit sans lumière, de palier artificiellement notre cécité. Mais la plus grande cécité n'est pas la plus évidente : on nous a tant répété que l'on peut regarder sans voir. C'est dans une concentration, une attention du regard, une mise au point dans un froncement de sourcils que l'on peut attraper quelque chose qui peut être ne se voit pas. Comme un sourcier nous avançons à la recherche d'une vibration de l'espace, d'une intensification de la matière ou de l'énergie d'un lieu : l'errance en vespa du *Journal intime* de Moretti dans la vacuité d'une banlieue. Re « garder », c'est prendre ce que l'on a déjà, tenir en mémoire,

ra du cinéma contre la fenêtre renaissance cadre fixe de la peinture. La rampe corbuséenne donne elle l'effet du déplacement doux presque planant au dessus du sol... comme un mouvement au steadycam. Plus tard l'exercice du plan séquence oblige à anticiper ce que l'on veut filmer puisqu'on n'aura pas droit à la reprise au montage. Organiser des enchaînements d'actions en continu qui fassent sens est magique. Ainsi le plan séquence du début de *Alphaville* de Godard : lent travelling suivant un train qui passe au loin jusqu'à ce que nous arrivions à une bouche de tunnel d'où sort une voiture blanche qui vient vers la caméra, passe très près, on devine le visage du conducteur, Lemmy Caution alias Eddie Constantine, héros du film. Nous découvrons ainsi que ces ordonnancements



ment que la caméra nous permet d'enregistrer. Le cinéma utilise et montre la ville comme un acteur à part entière. Les personnages qui traversent ces paysages donnent l'échelle des sensations : urbanité, complexité, labyrinthe, noirceur, violence, grandeur...

Bien sûr nos outils classiques restent valides, mais les émotions ressenties devant les errances urbaines de *Alice dans les villes* de Wenders, *La Notte* de Antonioni, *La salamandre* de Tanner, ou encore *Taxi driver* de Scorsèse, nous ont révélé cette capacité du cinéma à nous aider pour un regard sur la ville, à dire deux ou trois choses apprises sur elle.

Voir et enregistrer : « image folle, frottée de réel ».

Faire ce geste, désormais simple, presque naturel à force de répétition, que de placer une caméra devant soi pour regarder le monde... ne plus savoir faire sans cela, même si on ne le fait pas... voir son regard se transformer... cadrer toujours. Si le croquis nous permet d'attraper le détail la caméra nous donne l'ensemble et le mouvement. Tout d'abord il s'agit de mettre dans un cadre fixe quelque chose en mouvement, puis l'inverse. Dans l'angle efficace de notre champ de vision la caméra définit une zone nette, rejetant le flou, et tout de suite s'opère une mise à distance. Nous ne sommes plus dans, mais hors, en observation, absent de l'action et ordonnateur d'elle. Le petit écran à cristaux liquide nous permet de perdre la condition de borgne grimaçant collé à l'œillet pour, face à nous, mettre l'image dans l'ensemble de ce qui nous entoure, achevant définitivement l'espace perspectif de la renaissance : les deux yeux ouverts en mouvement sur l'ensemble et sur l'extrait de l'ensemble dans le cadre du petit écran couleur. De la fenêtre de la voiture, fixer sur le guidon du vélo, à bout de bras en courant, la caméra tendue, nous exposons un peu de matière numérique à la lumière, au son, à 30 images secondes...

Sa légèreté fait qu'elle finit par être une extension de nous même,

opérer une « prise » de vue, un enregistrement du réel. Ces milliers d'images, ces rushs transférés sur l'ordinateur viennent se sédimer ; notre problème ne réside plus dans une capacité de stockage mais dans la faculté de remémoration par le biais d'une construction...

Construire une histoire

Il est tellement jubilatoire de prendre une caméra, se promener dans la ville, enregistrer un événement, le monter, mettre un fond de musique et se dire que cela est bien, que c'est déjà un film. Nous essayons d'aller au delà avec une série d'exercices où le niveau de complexité va en augmentant. Le premier exercice de l'enseignement est le « synopsis à l'envers ». Il s'agit en partant d'une filmographie savante de choisir une scène où la ville occupe le devant de la scène et d'opérer une déconstruction faisant ressortir : temps, rythmes, sons, transitions, mouvements de caméra et d'acteurs, sensations urbaines éprouvées. Il en ressort un espèce de story-board sensible où, par définition, le dessin tient la plus large part dans l'analyse de ce qui est en jeu. Ceci donne littéralement une bande dessinée où chaque case représente un plan. En suivant l'étudiant expérimente un travelling sur la ville contenant une sensation. Le panoramique d'ouverture de *La ville* est tranquille sur Marseille, le premier travelling des Ailes du désir sur Berlin nous montrent comment le cadre en mouvement effleure ou pénètre la chair de la ville, attrape son caractère. Un des poncifs du travelling au cinéma est l'homme qui court dans la rue par transport amoureux... lui est net, le fond est flou... comme dans *Mauvais sang* de Léos Carax, ou dans la course sur la passerelle de Jules et Jim de Truffaut où Catherine triche en partant avant le départ. En architecture la montée à l'acropole de Auguste Choisy ou la promenade architecturale moderne relève en partie de la même idée que d'établir sur un parcours des temps de déplacement et de station, des mouvements du regard de panoramique et de travelling. Une hypothèse séduisante est celle de la fenêtre en longueur qui serait née avec les mouvements de camé-

d'actions en lien dans le temps avec le mouvement de la caméra nous paraissent évident alors que d'un montage complexe. Cet enchaînement, cette mise en ordre du temps, est une des sources de la magie du cinéma qu'il est difficile mais possible d'explorer dans le réel. Le dernier temps pédagogique est la construction d'un court métrage qui fut cette année, en suivant le fil conducteur des journées Architecture et Cinéma autour du thème de la cour ; cour d'école, d'immeuble, de prison, ou autre. Il s'agissait de construire une histoire, un espèce de « haïku » avec situation, monté du suspense et dénouement. Fort de cette matière les étudiants passe ensuite sur ordinateur au montage, avec travail sur transition, rythme, bande son, générique, titrage pour donner à l'ensemble l'idée d'un produit fini que cette année nous aurons pu voir sur le grand écran de la cinémathèque. Il est des films où la ville, bien plus qu'un décor, révèle le sentiment profond de notre façon d'être au monde.

Rémi Papillaut Paris, le 21 juillet 2003

(1) Cité par Roland Barthes in *La chambre claire*, note sur la photographie, Cahiers du Cinéma, Gallimard, Seuil, 1980. (2) Enseignement optionnel de 4^e année à l'Ecole d'Architecture de Toulouse. Enseignants : Didier Béquillard, (plasticien) / Rémi Papillaut (architecte). Nous tenons à remercier le Centre de Traitement de l'Image de l'EAT : Fathia Riah, Christian Cros, Michel Cubizols, et tout particulièrement Sylvie Panissard.

- 1 : Julie Bonpain : "Transit"
- de 2 à 5 : Julie Bonpain : "Traboule tout court"
- 6 & 7 : Jordan Sanz : Sans titre
- 8 & 9 : Julien Rujin Klène : "Vis à vie"
- 10 & 11 : Wolfgang Schweiker : "Transformation"
- 12 : Adrienne Costa : "La permission"
- 13 : Adrienne Costa : "Meta-Stasis"
- 14 : Jean-Sébastien Mailhiot : "La Passante"
- 15 : Jean-Sébastien Mailhiot : "O.R.I.G.A.M.I."

VII^{ème}

Rendez-vous Sportif de l'Aéronautique et de l'Espace



L'évènementiel des Industriels de l'Air et de l'Espace...



... autrement

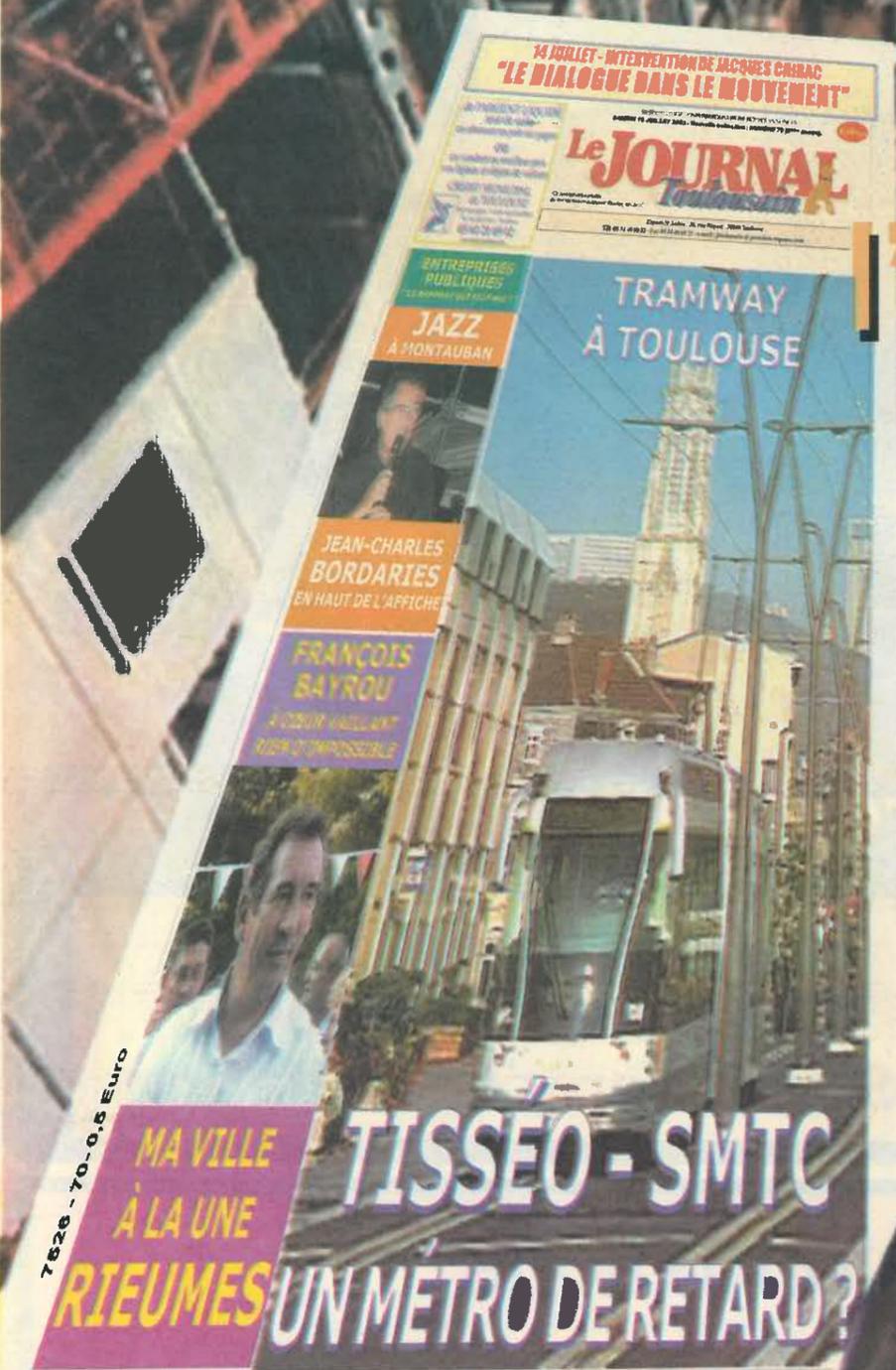
Samedi
22 novembre 2003
Site d'Aéroconstellation

Pour toutes informations :
05.34.40.60.32.

Le JOURNAL Toulousain

Depuis 5 ans...

Un autre
accent
pour
l'information
régionale



7626 - 70 - 0,6 Euro

MA VILLE
À LA UNE
RIEUMES UN METRO DE RETARD ?

272, route de launaguet
31200 Toulouse
Tél. 05 34 40 60 32
j.toulousain@premiere-reponse.com

En vente
partout
0,50€